



Le CDJ Nyon en quelques mots:

A quoi ça sert...

Le Conseil de jeunes du district de Nyon (ci-après: CDJ Nyon) est une association privée à but non lucratif. Toutes personnes ayant entre 14 et 25 ans et ayant un lien fort avec le district de Nyon (formation, lieu de résidence, ...) peut devenir membre et ce, à n'importe quel moment de l'année: il suffit de remplir le formulaire d'inscription et de l'envoyer au Comité qui se charge d'admettre les nouveaux membres. Le Comité tient informée l'Assemblée de l'arrivée des nouveaux membres. Les buts du CDJ Nyon sont multiples:

- Etre un lieu d'échange entre les jeunes;
- Encourager à la vie civique;
- Etre consultés par les Autorités sur des sujets concernant la jeunesse;
- Prendre position spontanément sur des sujets concernant la jeunesse;
- Soutenir financièrement et logistiquement des projets de jeunes de la région, et;
- Mettre en place des projets qui lui sont propres.

Pour mettre en œuvre ces différents objectifs, le CDJ Nyon s'est doté de plusieurs organes.

L'Assemblée

C'est l'organe suprême et décisionnel du CDJ Nyon. Il est composé de tous les membres du CDJ Nyon et se réunit au moins cinq fois par année. Une assemblée dite plénière (ou ordinaire) a pour but de débattre de sujets concernant la jeunesse et d'attribuer les aides financières aux projets de jeunes. L'assemblée générale a lieu une fois par année: elle fixe les objectifs pour l'année à venir, élit les différents organes et vote sur le budget annuel.

Les Commissions

Composées d'au moins trois membres de l'Assemblée, elles ont pour but d'approfondir une thématique en particulier, de préparer une prise de position du CDJ Nyon ou de mettre en place un projet propre au CDJ Nyon. Chaque Commission est créée par le vote de l'Assemblée. Un membre intéressé à une thématique particulière peut librement rejoindre une Commission.

Le Comité

Composé d'au minimum trois personnes, la Présidence, la Vice-présidence et de le/la Trésorier-ère, il a pour but de gérer les affaires courantes du CDJ Nyon et d'en rendre compte à l'Assemblée. Une séance est organisée quand la situation le demande: environ une fois par mois. Les membres sont élus lors de l'assemblée générale annuelle pour un mandat d'un an.

Le Comité de préavis d'attribution des aides financières

Composé de cinq personnes élues lors de l'assemblée générale et ne faisant pas parties du Comité, il a pour but de préavisier l'attribution des aides financières demandées au CDJ Nyon. Le Comité de préavis d'attribution des aides financières (CdP) n'accorde donc aucune subvention mais la recommande ou la déconseille à l'Assemblée qui a le pouvoir de décision finale.

Le CDJ Nyon est un conseil de jeunes qui se veut représentatif du district tout entier. C'est pourquoi, les quatre sous-régions du district (Asse et Boiron, Terre Sainte, Jura-Lac et Lac-Vignoble) doivent obligatoirement être représentées au sein du Comité de préavis. Le cinquième membre étant celui ou celle ayant récolté le plus de voix lors des élections, indépendamment de sa provenance régional.



Conseil de jeunes du district de Nyon

L'organe de contrôle des comptes

Celui-ci est composé de deux personnes élues lors de l'assemblée générale. Il a pour but de vérifier la gestion financière à la fin de l'année et de recommander la décharge ou pas du Comité lors de l'assemblée générale annuelle. Il ne se réunit qu'une fois à la fin de l'année et est complètement indépendant.